

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VEGA MONDE PATRIMOINE
CODE ISIN : FR0010289827 – PART R-C

OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au groupe BPCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de battre la performance de l'indicateur de référence, composé à 50% du MSCI World dividendes nets réinvestis et à 50% de Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis, sur la durée de placement recommandée.

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indicateur de Référence sert à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.

L'OPCVM a une gestion flexible et investit dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger à vocation internationale.

L'OPCVM sera exposé, via des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger uniquement :

- entre 20% et 80% au risque actions (dérivés inclus) ; l'investissement en petites capitalisations est autorisé ;
- entre 0% et 80% aux marchés obligataires et/ ou monétaires ;
- entre 0% et 10% sur les produits de performance absolue.

L'investissement dans des FIA ou Fonds d'investissement sera limité à 30% de l'actif net.

Les investissements se feront sans contrainte géographique. Toutefois, l'investissement dans les pays émergents est limité à 25% de l'actif de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est en aucune manière contraint de respecter la répartition géographique ou sectorielle résultant de son indice de référence ; la gestion pratiquée étant purement discrétionnaire.

Concernant les produits de taux, les investissements « high yield », dits spéculatifs, ainsi que les investissements en obligations convertibles sont autorisés.

Le gérant peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque actions, de change et de taux ou de l'exposer au risque actions.

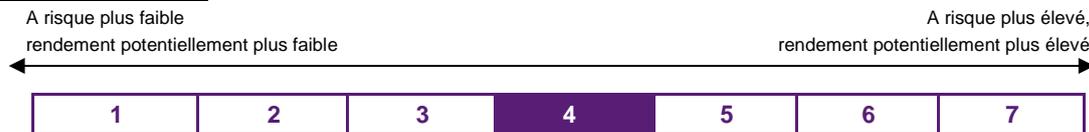
Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger dans lesquels l'OPCVM investit peuvent être gérés par VEGA Investment Managers ou toute société liée.

Les demandes de rachats sont reçues tous les jours de bourse avant 12 heures 30, et elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans.

L'OPCVM capitalise ses sommes distribuables (Résultat net et plus-value réalisées).

Profil de risque et rendement



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 4 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions, obligataires et monétaires internationaux.

Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse de la valeur (i) des actions, (ii) des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt ainsi que par le risque lié à l'investissement en obligations convertibles dont le comportement dépend, dans une certaine mesure, des actions sous-jacentes et le risque de change.

En plus des risques pris en compte dans l'indicateur de risques, l'OPCVM est soumis aux risques :

- De crédit : en cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créances, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser.
- De liquidité lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents : les titres de ces pays offrent une liquidité plus restreinte que les titres des pays développés ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter le niveau de risque du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année*	
Frais courants	2.77%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances*	
Commission de performance	10% de la surperformance de l'OPCVM, par rapport à son indicateur de référence, soit 0.00% pour l'exercice précédent. Toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence sera compensée sur un cycle de 5 ans maximum avant que des commissions de surperformance ne deviennent éligibles.

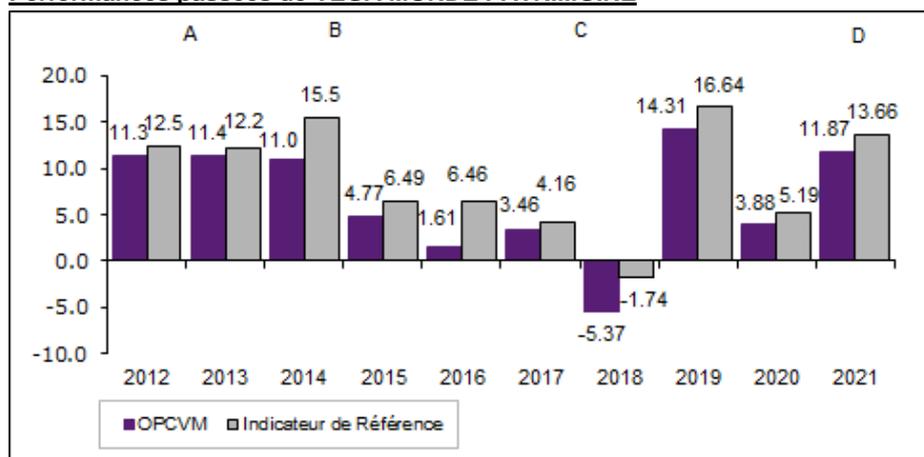
* Ces chiffres se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative du fonds, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique Frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées de VEGA MONDE PATRIMOINE



La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps.

L'OPCVM a été créé en 2006.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

Période A (jusqu'au 21/12/2010, date où l'OPCVM a cessé d'être un OPCVM nourricier) : l'OPCVM était comparé à l'indice de référence suivant : 30% DJ Eurostoxx 50 Total Return en EUR + 30% MSCI AC World ex EMU DNR en EUR + 30% CTG EMU GBI en EUR + 10% Eonia Capitalisé. **Période B** (du 22/12/2010 au 31/12/2012) : l'indice de référence est devenu le suivant : 25% MSCI World dividendes non réinvestis + 25% EONIA capitalisé + 50 % EuroMTS 3-5 ans. **Période C** (du 01/01/2013 au 31/12/2017) : l'indice de référence est 50% EuroMTS 5-7 ans coupons réinvestis+50.0% MSCI World dividendes nets réinvestis. **Période D** : à compter du 01/01/2018, l'indicateur de référence du fonds est composé à 50% du MSCI World DNR et à 50% de Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury 5-7 ans coupons réinvestis

Informations pratiques : Dépositaire : Caceis Bank.

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre – 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière suivante : VEGA INVESTMENT MANAGERS – 115 rue Montmartre CS 21818 – 75080 Paris Cedex 02.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com. VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} août 2022.